



**Mairie
d'ESCAUDŒUVRES
59161**

Tél : 03.27.72.70.70

Fax : 03.27.72.70.92

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2019 A 19 HEURES**

Suite à la convocation qui lui a été adressée en date du 12 septembre 2019, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Patrice EGO, Maire.

Étaient Présents : MM. EGO Patrice – DOMISE-PAGNEN Gérard – RICHEZ Annick – MORY Nicole – PLATEAU André – EGO Anne-Sophie – COLAU Johann – ROCQUET Marie-Thérèse – CREPIN Régis – TABARY (ex Mme PEREIRA) Fabienne – BRASSART Marie-José – QUIEVREUX Monique – CHAILLET William – LALANDE Réjane.

Formant la majorité en exercice,

Absent excusé ayant donné procuration : M. René ROGER a donné procuration à M. Régis CREPIN.

Absentes excusées : VANDEVILLE Laëtitia – FONTAINE Annick.

Absents : MM. CARDON Raymond – GONCALVES Ernestine – ACURCIO Jorge – NINET Isabelle – DUEZ Jean-Pierre – CASTANHEIRA BRANDAO José.

Madame MORY Nicole a été élue Secrétaire.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 02 juillet 2019

La séance ouverte, Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil Municipal présents s'ils ont bien été destinataires du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 juillet 2019 et s'il y a des observations à formuler.

Sans observation de la part des conseillers municipaux présents, Monsieur le Maire déclare le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 02 juillet 2019 adopté à l'unanimité.

2. Décès d'un conseiller municipal : Installation d'un conseiller municipal

Suite au décès de Monsieur Pierre DOISE, membre de l'opposition siégeant au Conseil Municipal de la Commune, l'article L. 270 du Code électoral stipule que « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit [...] ».

Monsieur CASTANHEIRA BRANDAO José, suivant immédiat sur la liste « Une équipe pour gérer » dont faisait partie Monsieur DOISE lors des dernières élections municipales, est installé en qualité de Conseiller Municipal.

3. Commissions Municipales

Par délibérations en date du 16 avril 2014, Monsieur Pierre DOISE a été désigné membre des commissions suivantes :

- ↳ Commission « finances - développement économique »
- ↳ Commission « urbanisme – politique du logement »
- ↳ Commission « travaux »
- ↳ commission « technique municipale du PLU »

En l'absence des élus de « Une équipe pour gérer », ce point est reporté à une réunion ultérieure.

Par conséquent, un courrier sera adressé à Madame VANDEVILLE Laëtitia, en sa qualité de seconde de liste de « Une équipe pour gérer », afin de désigner une personne de sa liste pour succéder à Monsieur DOISE dans ces commissions.

4. Modification de la composition de la commission « Urbanisme – Politique du logement »

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-4 ;

VU le code électoral et notamment son article L. 270 ;

VU la délibération en date du 16 avril 2014 désignant les membres des commissions municipales ;

Vu l'arrêté du Maire en date du 06 juin 2019 portant retrait de délégation à Monsieur Jorge ACURCIO,

Vu la délibération n° 20190702-02 en date du 02 juillet 2019 décidant de ne pas maintenir Monsieur Jorge ACURCIO dans ses fonctions d'Adjoint au Maire,

Vu l'arrêté du Maire en date du 05 juillet 2019 portant nomination et délégation de fonctions à Monsieur CREPIN Régis, conseiller municipal délégué dans les domaines suivants : Urbanisme – Politique du logement,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de remplacer Monsieur Jorge ACURCIO en sa qualité de Vice-Président de la commission « Urbanisme – Politique du logement »,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DESIGNER Monsieur CREPIN Régis, Vice-Président de la commission « Urbanisme – Politique du logement ».

En raison de l'absence des élus de « Une équipe pour gérer », un courrier sera adressé à Madame VANDEVILLE Laëtitia, en sa qualité de seconde de liste, afin de désigner une personne de sa liste pour succéder à Monsieur DOISE dans cette commission.

5. Etablissement Public Foncier (EPF) – Autorisation de vendre le bâtiment sis 2 rue Louise Michel à ESCAUDOEUVRES

Par mail reçu ce jour, la société DOMIS souhaite que ce point soit retiré de l'ordre du jour de cette réunion du conseil municipal.

En effet, Messieurs Bruno et Christophe DOMIS signalent n'avoir reçu aucun document technique (diagnostic) et financier d'E.P.F. pour pouvoir établir une étude financière auprès de leur banque afin de prendre une décision en fonction des éléments économiques.

Au vu de ces éléments, ce point est reporté à une réunion ultérieure.

6. Entretien du domaine public départemental relatif au balayage des bandes cyclables des routes départementales en agglomération

Le balayage des bandes cyclables en agglomération relève du pouvoir de police du Maire (article L 1122-2 du code général des collectivités territoriales), le Département intervenant hors agglomération avec un niveau de service qui correspond à trois interventions par an.

Le Conseil départemental a défini, par délibération du 29 juin 2018, une politique cyclable qui conduit notamment à la mise en place d'un schéma cyclable départemental.

Dans ce cadre, le Département a décidé de mettre en place une nouvelle politique volontariste en matière de balayage des bandes cyclables, en agglomération, allant ainsi au-delà de ses obligations légales.

Ainsi, par délibération du 3 juin 2019, le Conseil départemental a approuvé la possibilité de réaliser, à nouveau, la totalité du balayage des bandes cyclables, sur les routes départementales, dans toutes les Communes de moins de 10 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le projet de convention pour que le Département reprenne à son compte ces prestations de balayage en agglomération,
- AUTORISE son Maire à signer la convention correspondante.

7. Informations

I. Décès de Monsieur Pierre DOISE – Remplacement d'un Conseiller Communautaire.

Par courrier en date du 14 août 2019, Monsieur le Maire a informé Monsieur le Président de la C.A.C. du décès de Monsieur Pierre DOISE, en raison de son mandat de conseiller communautaire.

L'article L. 273-10 stipule que « lorsque le siège d'un conseiller communautaire devient vacant, pour quelque cause que ce soit, il est fait appel au suivant de la liste communautaire qui doit être de même sexe, élu conseiller municipal, et appartenant à la liste communautaire correspondante (sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu).

Si cette liste est épuisée, le remplacement est assuré par le premier conseiller municipal élu, de même sexe, de la liste correspondante, dès lors qu'il n'est pas déjà conseiller communautaire ».

Monsieur LEFEBVRE Guy ayant démissionné de son poste de conseiller municipal en début de mandat, et en application des dispositions rappelées supra, le nouveau conseiller communautaire est donc Monsieur DUEZ Jean-Pierre, né le 28/07/1946 à Cambrai, domicilié 33 rue du Marais à ESCAUDOEUVRES.

II. Modification de la composition de la Commission de contrôle des listes électorales.

A/ La commission de contrôle des listes électorales a été créée lors du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2018.

Monsieur Pierre DOISE et Madame Isabelle NINET, conseillers municipaux issus de la 2^{ème} liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, ont été nommés membres de cette commission.

Suite au décès de Monsieur DOISE, il y a lieu d'en revoir la composition.

Par conséquent, par courrier en date du 23 août 2019, Monsieur le Maire a sollicité Madame VANDEVILLE Laëtitia, en sa qualité de seconde de liste de « Une équipe pour gérer », afin de désigner une personne de sa liste pour succéder à Monsieur DOISE.

Madame VANDEVILLE, par mail en date du 12 septembre 2019, informe Monsieur le Maire vouloir succéder à Monsieur DOISE dans cette commission.

Désignation : Madame Laëtitia VANDEVILLE.

B/ De plus, Monsieur Johann COLAU, issu de la 1^{ère} liste ayant obtenu le plus grand nombre de siège, à savoir « Bâtir l'avenir d'Escaudoeuvres », et membre de cette commission, a été désigné en qualité de 6^{ème} adjoint au Maire lors de la réunion de conseil municipal en date du 02 juillet 2019. Or, un adjoint ne peut pas faire partie de cette commission.

Par conséquent, il y a lieu de pourvoir à son remplacement.

Désignation : Madame Monique QUIEVREUX.

PAR CONSEQUENT, SONT NOMMES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE :

A. Conseillers issus de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau, parmi les Conseillers prêts à participer aux travaux de la commission :

Nom de la liste : « Bâtir l'avenir d'Escaudoeuvres »

ROCQUET Marie-Thérèse

CREPIN Régis

QUIEVREUX Monique

B. Conseillers issus de la 2^e liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les Conseillers prêts à participer aux travaux de la commission :

Nom de la liste : « Une équipe pour gérer » :

VANDEVILLE Laëtitia

NINET Isabelle

III. Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Municipal au titre de l'article L. 2122.22 du code général des collectivités territoriales - délibération en date du 16 septembre 2014.

→ Consultation passée selon la procédure adaptée – Création d'un terrain de football en gazon synthétique – Stade Marceau Dhordain

La Municipalité a procédé au lancement d'une consultation selon la procédure adaptée relative à la création d'un terrain de football en gazon synthétique au Stade Marceau Dhordain. Le marché ne comporte qu'un seul lot.

Quatre offres sont parvenues dans les délais et ont été déclarées recevables conformément au règlement de consultation :

POLYTAN France SAS – Chemin des Vignes – CS 29008 – 80094 AMIENS CEDEX 3 (SIRET 317 781 144 00025) Offre non conforme
Groupement conjoint : DELTOUR Paysages – 405 rue Jacques Boutry – 59400 CAMBRAI (SIRET 513 232 686 00024) SAS Avenirs Jardins – 202 rue du général Delestraint – 59580 ANICHE (SIRET 331 618 579 00022) Montant de l'offre : 293 264,50 € H.T.
ID VERDE SAS – Agence de Bouchain – 653 avenue Kennedy – 59111 BOUCHAIN (SIREN 339 609 661) Montant de l'offre : 409 187,62 € H.T.
INOVERT – Zone de la Broye – Rue du Chauffour – 59710 ENNEVELIN (SIRET 389 905 076 00037) Offre non conforme

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres et Monsieur le Maire ont décidé de retenir la candidature de la société DELTOUR Paysages pour un montant de 293 264,50 € H.T.

→ Consultation passée selon la procédure adaptée – Rénovation de diverses voiries : Rues d'En Bas, des Prés, Pasteur et l'accès au parking derrière de la mairie

La commune d'ESCAUDOEUVRES a procédé au lancement d'une consultation selon la procédure adaptée relative à la rénovation de diverses voiries : Rues d'En Bas, des Prés, Pasteur et l'accès au parking derrière de la mairie. Le marché ne comporte qu'un seul lot.

Deux offres sont parvenues dans les délais et ont été déclarées recevables conformément au règlement de consultation :

SAS Jean LEFEBVRE Nord – ZI DORIGNIES – 380 rue Jean Perrin – BP 525 – 59525 DOUAI CEDEX (SIRET 404 164 014 00049) Montant de l'offre : 185.417,40 € HT
SNC EIFFAGE Route Nord-Est – Agence Hainaut Sud – 2 rue Louise Michel – BP 3 – 59161 ESCAUDOEUVRES (SIRET 402 096 267 00016) Montant de l'offre : 176 237,50 € H.T.

Dans le cadre de la procédure adaptée et vu le rapport d'analyse et ses conclusions, le marché est conclu avec la société SNC EIFFAGE Route Nord-Est (Agence Hainaut Sud – 2 rue Louise Michel – BP 3 – 59161 ESCAUDOEUVRES), pour un montant total de 176.237,50 € HT.

→ Consultation passée selon la procédure adaptée – Rénovation de l'éclairage public du centre-village à ESCAUDOEUVRES

La commune d'ESCAUDOEUVRES a procédé au lancement d'une consultation selon la procédure adaptée relative à la rénovation de l'éclairage public du centre-village à ESCAUDOEUVRES. Le marché ne comporte qu'un seul lot.

Trois offres sont parvenues dans les délais et ont été déclarées recevables conformément au règlement de consultation :

INEO Hauts de France – Agence Réseaux Sud – Zone artisanale -02760 HOLNON (SIRET 383 870 797 00248) Montant de l'offre : 143.634,30 € HT
SME Groupe LECLERE SAS – ZA de la Renaissance – 283 rue Philibert Delorme – 59490 SOMAIN (SIRET 851 369 140 00013) Montant de l'offre : 150.305 € HT
EITF – ZI Voie Hermenne – CS 30001 – 59267 PROVILLE (SIRET 686 820 200 00026) Montant de l'offre : 147 075 € H.T.

Dans le cadre de la procédure adaptée et vu le rapport d'analyse et ses conclusions, le marché est conclu avec la société EITF (ZI Voie Hermenne – CS 30001 – 59267 PROVILLE), pour un montant total de 147.075 € HT.

8. Motion contre le projet de réorganisation des services fiscaux sur le territoire du Cambrésis

Monsieur le Maire porte à la connaissance de l'Assemblée le courrier envoyé par Monsieur le Ministre de l'Action et des Comptes Publics concernant la concertation lancée visant à une réorganisation de l'administration fiscale d'ici au 1^{er} janvier 2022.

L'arrondissement de Cambrai compte actuellement 7 trésoreries mixtes de plein exercice pour 116 communes et 2 hôpitaux représentant 404 budgets au total.

Au travers de l'exercice de leurs missions fondamentales, elles lient les communes et les agents des trésoreries dont l'expertise, la connaissance du terrain, la veille comptable et juridique et le rôle de conseil et de facilitateur sont essentiels, en particulier pour les communes de notre arrondissement, principalement rurales qui ne sont pas pourvues de services de gestion comptable et financier.

Ce service essentiel pour nos populations permet le paiement des produits locaux, le paiement de l'impôt, la prise en compte des situations particulières. Elles sont enfin un des derniers gages de la présence de l'Etat sur les territoires.

Les éléments qui sont portés à ce jour à notre connaissance laissent apparaître une diminution des effectifs, d'ici à 3 ans, de plus de 50 % (passage de 63 à 31 ETP pour les services fiscaux, de 48 à 26 pour les personnels des trésoreries regroupées dans un « service de gestion comptable » unique à Cambrai).

Les 7 trésoreries (Avesnes-les-Aubert, Cambrai, Caudry, Clary, Le Cateau Cambrésis, Masnières et Solesmes) disparaîtraient au profit :

- d'un service de gestion comptable à Cambrai qui concentrerait les actuelles tâches de gestion effectuées par les trésoreries,
- de la création de 3 postes conseillers des collectivités locales basés à Cambrai, Caudry et Solesmes dont l'espace de travail au sein de leur territoire de compétence reste à définir,
- et des 7 accueils de proximité, ou lieux de « permanences » très limitées dans le temps, destinés à recevoir les usagers, lieux qui devraient être à terme au sein du réseau « France Service », actuellement Maison des Services Au Public, 2 seules existant sur notre territoire (l'une à Le Cateau Cambrésis pilotée par notre Conseil Départemental et l'autre à Gouzeaucourt pilotée par le Groupe « La Poste »).

Cette réforme prévoit également la suppression de services fiscaux actuellement implantés à Cambrai :

- L'antenne de pôle de contrôle et d'expertise,
- Le pôle de contrôle des revenus patrimoniaux,
- L'antenne de pôle topographique, géométrie et cadastre,
- Le service de publicité foncière,
- Le service des impôts des entreprises.

Enfin, les services de gestion hospitalières de Cambrai et Le Cateau seraient traités à Maubeuge. Aucune indication n'est donnée à ce jour pour nos Maisons de retraite et nos EHPAD.

L'essentiel des services présents disparaîtrait ainsi, il est important de prendre en compte le caractère rural de notre arrondissement et de stopper net la disparition des services publics enclenchée depuis trop d'années.

La suppression de services fiscaux actuellement implantés à Cambrai, et notamment le service des impôts des entreprises, va à l'encontre des besoins de notre territoire dont le dynamisme économique doit être accompagné au plus près du terrain.

Notre conseil municipal n'est pas favorable :

- à la suppression des trésoreries et des services fiscaux de proximité et de plein exercice,
- à la dégradation des services rendus aux usagers et aux collectivités locales,
- à la suppression massive d'emplois d'agents des finances publiques sur notre territoire.

Le conseil municipal souhaite :

- que les trésoreries et services existants soient pérennisés et confortés,
- le maintien des emplois existants,
- que la DGFIP accompagne réellement notre territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- demande à ce que le projet actuel de réorganisation du réseau de la DGFIP soit élaboré en pleine concertation avec les territoires en fonction de leurs besoins réels.
- souhaite, sur la base de diagnostics partagés incluant les aspirations et les contraintes des territoires ruraux, un dialogue effectif ayant réellement et uniquement l'ambition de garantir la qualité du service rendu aux citoyens, aux collectivités et aux entreprises.

La séance est levée à 19 heures 30.